

Olivia Dauverchain

La main passe

Dans un article ¹ pour le numéro hors série du *Nouvel Observateur* de janvier 2003, sur le thème de « L'aventure de la paternité », Geneviève Delaisi de Parseval raconte l'histoire suivante, reprise d'un livre américain ². L'auteur du livre, une anthropologue nommée Sharon Hutchinson, parle d'une société traditionnelle, en pleine mutation, les Nuer du Soudan du Sud. Voici le passage qui me servira en quelque sorte d'appui clinique :

« Après avoir fait l'amour avec un homme, une femme nuer d'un certain âge a une relation sexuelle avec une jeune fille vierge. Il s'avère rapidement que celle-ci est enceinte. Ayant découvert la grossesse, ses parents lui demandent le nom de l'« imprégnateur ». Elle se défend d'avoir jamais eu une relation avec un homme, mais avoue l'aventure avec son amie. Laquelle annonce immédiatement son intention de réclamer la paternité du futur bébé en payant aux parents de la jeune fille un dédommagement en bétail. Troublés, les parents décident de porter l'affaire devant la cour de justice coutumière. Lors du premier procès, les chefs traditionnels demandent à la femme plus âgée, qui revendique la paternité, si elle a eu des relations avec un homme avant son interlude avec la jeune fille. Elle répond par l'affirmative et nomme son partenaire, présent dans la salle d'audience ! Ce dernier se lève alors et réclame à son tour la paternité de l'enfant à naître. Jamais les juges n'ont rencontré un tel cas. Leur perplexité est immense : la femme âgée est-elle en droit de revendiquer la paternité de l'enfant ? Et si on la lui refuse, peut-on l'attribuer à un homme qui n'a pas eu de relations sexuelles avec la mère du bébé ?

1. G. Delaisi de Parseval, « La paternité négociée », *Nouvel Observateur*, n° hors-série intitulé *L'Aventure de la paternité*, janvier 2003.

2. Sharon Hutchinson, *Nuer Dilemmas, Coping With Money, War and State*, éd. University of California Press, Berkeley, 1996 (« Les dilemmes Nuer : comment affronter l'argent, la guerre et l'État »).

« Faute de parvenir à trancher, on en réfère à une instance supérieure, composée non seulement de chefs, mais aussi de notables. Après de nombreuses discussions, la cour décide de *refuser la paternité à la femme et de la conférer à l'homme*. L'élément déterminant du jugement [commente l'anthropologue] n'est pas que la femme ne produise pas de sperme, car, *chez les Nuer, certaines acquièrent de fait le statut de père via un échange de bétail*. Ainsi dans le cas présent, la femme plus âgée aurait parfaitement pu être désignée comme père et comme géniteur. Ou encore comme père seulement [solution qui, d'après Sharon Hutchinson, aurait été la plus cohérente].

« Ce qui ressort et éclaire le sens d'une négociation de paternité est que la décision prise par les sages a consisté à trancher entre deux systèmes de valeurs : soit on donnait la prééminence au système traditionnel en accédant à la demande de la femme plus âgée en échange de bétail, soit on se ralliait à une représentation plus moderne qui enracine la paternité dans la biologie. Il faut aussi remarquer que la rencontre sexuelle – qui, en l'espèce, n'a pas eu lieu entre l'homme et la jeune fille – n'apporte ici aucun élément pertinent concernant la définition du lien de parenté. »

Cette histoire, assez étonnante et venue d'ailleurs, propose plusieurs points à la réflexion.

Et d'abord, une remarque : que la perplexité des juges ait été si grande indique suffisamment qu'il n'est pas question ici d'une quelconque ignorance de la nature de la procréation. Et en conséquence, le fait que les juges auraient pu désigner la femme plus âgée comme père *et comme géniteur* signifie que ces deux fonctions sont chez les Nuer attribuables à une femme, c'est-à-dire soumises au discours et au pacte social. L'article ne dit pas quelles sont les différences entre ces deux statuts, de père d'un côté et de géniteur de l'autre ; ils sont indiqués comme distincts, éventuellement cumulables, et par une femme.

Premier point à souligner : le statut de père, loin d'être une évidence inscrite par la nature, peut s'acquérir culturellement, par un pacte dans la communauté sociale de référence – ici, par le don de bétail. J'y reviendrai, pour montrer la convergence de cette représentation sociale particulière avec les vues de notre société d'une part, où le statut de père s'acquiert par reconnaissance légale ou par

adoption, et aussi avec les vues de la psychanalyse qui fait de la fonction du père un effet de langage.

Ensuite, deuxième point : on constate que les « sages » nuer dans leur jugement réduisent la procréation à la simple rencontre, fortuite ici, entre le sperme et l'ovule, entre gamète mâle et gamète femelle. C'est une définition, on le voit, très moderne et très restrictive de la reproduction, qui vaut pour tous les organismes sexués, de la plante jusqu'à l'homme. Cette femme nuer plus âgée n'a-t-elle pas joué le même rôle que le papillon volant parmi les fleurs pour assurer la pollinisation ? On voit que la mutation de la société traditionnelle nuer sous l'influence du monde moderne, et de la science en particulier, ne se produit pas dans le sens d'un progrès de la civilisation humaine mais au contraire dans celui d'une limitation et d'un appauvrissement du champ culturel traditionnel. J'y reviendrai pour tenter de cerner l'aspect spécifiquement humain de la venue au monde d'un enfant, qui passe nécessairement par le langage.

Enfin, troisième point : le jugement rendu, « plus moderne » selon l'auteur de l'article, tend à superposer ces deux statuts, de père et de géniteur, et à confondre sous le signifiant « paternité » ce qui auparavant impliquait deux types de conséquences, et sans doute des responsabilités différentes concernant la transmission, celle du père et celle du géniteur, toutes deux pouvant aussi être assumées par une femme. La prise en compte ici de la biologie, c'est-à-dire du point de vue de la science, écrase une richesse de cette organisation sociale spécifique. J'y reviendrai également, pour montrer en quoi cette organisation originale peut ouvrir une voie non encore balisée dans notre société.

Mais laissons les Nuer, pour reprendre les points laissés en suspens.

I. Le statut juridique de père s'acquiert dans notre société de deux façons : soit parce qu'un homme reconnaît légalement l'enfant d'une femme comme sien, qu'il en soit le géniteur ou non, soit parce que ce statut lui est accordé lors de l'adoption d'un enfant. Bien entendu, le statut de père est inaccessible à une femme, contrairement à la société nuer ! S'il n'est pas nécessaire que ce père soit le géniteur – et les tests ADN permettent aujourd'hui de lever

l'ambiguïté, et de créer parfois des situations inextricables –, il doit néanmoins virtuellement en être capable.

Quelle aide peut nous apporter la psychanalyse sur cette question ? « Qu'est-ce qu'un père ? » est une question que la psychanalyse a posée depuis le début.

Pour Freud, et en simplifiant beaucoup, le père est le tiers terme de l'Œdipe, celui qui interdit la mère à l'enfant. Lacan résume cela ainsi : « Si des échanges affectifs, imaginaires, s'établissent entre la mère et l'enfant autour du manque imaginaire du phallus, [...] le père, dans la dialectique freudienne, a le sien, c'est tout, il ne l'échange ni ne le donne. Il n'y a aucune circulation. Le père n'a aucune fonction dans le trio, sinon de représenter le porteur, le détenteur du phallus. Le père, en tant que père, a le phallus – un point c'est tout ³. »

Lacan, cependant, tire les conclusions de cette affirmation « le père a le phallus ». Et il définit plus précisément les implications dans le trio du fait de *représenter* le porteur du phallus. La première de ces implications est que le père est le support d'une métaphore, dite *métaphore paternelle*. Procédé de langage, la métaphore introduit un nouveau sens par la substitution d'un mot à un autre. La métaphore paternelle consiste à substituer le père à la mère, à introduire auprès de l'enfant un terme symbolique, autrement dit un *signifiant* « substitué au premier signifiant introduit dans la symbolisation, le signifiant maternel ⁴ », qui, lui, va et vient, apparaît et disparaît, et qui ainsi désigne le « signifié dans le rapport à la mère », « ce qui la travaille », c'est-à-dire le phallus. C'est donc bien par la mère, grâce à la mère et dans un processus langagier que la métaphore paternelle se constitue – ou pas – ; la présence réelle, physique, concrète du père ou ses éventuelles carences, nous dit Lacan, « ne concernent pas directement l'enfant ⁵ ».

Je garderai donc comme élément important ici que le père est un effet de langage et une conséquence de la place qu'il tient – ou pas – *pour la mère* dans le trio.

3. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre III, Les Psychoses*, Paris, Le Seuil, 1981, p. 359.

4. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre V, Les Formations de l'inconscient*, Paris, Le Seuil, 1998, p. 175.

5. *Ibidem*, p. 168.

Plus tard dans son enseignement, Lacan ajoute que le père a une fonction dont il donne une définition ⁶ : c'est la limite par quoi la fonction phallique est niée. En d'autres termes, la fonction du père est de marquer une place d'exception par rapport à la fonction phallique et à son corollaire, la castration, où l'homme comme tout prend son inscription. Dit encore autrement, la fonction du père est de fonder l'ensemble des parlêtres hommes en un « tous soumis à la fonction phallique, c'est-à-dire à la castration », tous sauf un, justement, le père, qui fait la preuve, par la paternité, de sa jouissance : fonction symbolique, on le constate, séparatrice entre le Un de l'exception et l'ensemble de tous.

II. Je reprends mon deuxième point : la venue au monde d'un enfant ne s'inscrit pas seulement dans la chaîne biologique et la reproduction de l'espèce. Elle s'inscrit aussi dans l'ordre symbolique où l'humanité est ancrée par le langage. La psychanalyse s'intéresse au parlêtre, au *sujet* qui, représenté par un signifiant pour un autre signifiant, est tout entier inscrit dans le langage et surgit de la parole qu'il profère, ce sujet que la science forclôt pour ne prendre en compte que l'organisme de l'individu et sa dimension indéfiniment reproductible.

Un enfant arrive au monde chargé des attentes de ses parents, porteur déjà de l'histoire familiale, et promis à la répéter ou à la dépasser. Qu'on lui trouve, dès le berceau, le grand nez de la tante Ursule ou, aux premières marques de colère, le caractère du grand-père indique assez où il sera attendu et de quel côté ses identifications seront orientées, ou encouragées. Il n'en a pas moins le choix, cependant : pour, contre, ailleurs. Le sujet enfant, en grandissant, n'est pas prisonnier des injonctions conscientes et inconscientes qu'on lui adresse. Dans le fameux cas rapporté par Freud, celui du président Schreber, on ne peut pas dire que c'est à cause de son éducateur de père que Schreber est devenu paranoïaque. La constellation familiale joue son rôle mais le sujet aussi, à la recherche de sa jouissance. On remarque également qu'un couple où la mère est psychotique – pour qui le Nom-du-Père est forclos donc, puisque telle est la définition lacanienne de la psychose – peut avoir des enfants de

6. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XX, Encore*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 74.

structure névrotique. (L'inverse est vrai aussi, et d'ailleurs plus fréquent.) C'est, d'un côté, le désir maternel et la place du père pour elle et, de l'autre, le choix du sujet qui construisent la subjectivation et la structure du petit d'homme. Dans le langage et la chaîne symbolique, le sujet sélectionne ses signifiants et y trouve un signifiant maître, S1, qui le fait sujet pour un autre signifiant, S2, s'insérant ainsi comme parlêtre parmi les autres parlêtres.

III. Je reprends enfin le troisième point laissé en attente : chez les Nuer traditionnels donc, les fonctions de géniteur et de père ne sont pas confondues, et elles peuvent chacune, voire toutes les deux, être attribuées à une femme. C'est faire peu de cas de la copulation entre un homme et une femme et de leur jouissance respective ! C'est une façon de signifier que ce qui préside à l'accueil d'un enfant au monde peut être indépendant de sa... fabrication, si je puis dire, et peut-être même du désir qui s'est trouvé à l'origine de sa conception. Le désir et la jouissance des corps sont ici considérés comme disjoints de l'abord discursif où l'on inscrit le nouveau venu, dans certaines circonstances. Qu'une mère soit désignée comme « géniteur » heurte nos habitudes de pensée, c'est scientifiquement inexact, mais pour la tradition nuer cela remplit très certainement une fonction particulière (on peut le supposer) dans la transmission d'une génération à l'autre. On ne pourra pas aller beaucoup plus loin dans cette direction, puisque la référence est prise seulement dans un passage rapporté.

Ce qui m'intéresse ici, c'est qu'une solution est trouvée dans le discours, et ici dans le discours du maître – fût-il un maître collectif, l'« instance supérieure composée de chefs et de notables » –, pour attribuer à un enfant, éventuellement né d'un sperme inconnu, un père et un géniteur. Ne pourrait-on pas reconnaître ici une façon de repérer le non-rapport sexuel ? À partir au moins du Séminaire *L'Angoisse*, c'est-à-dire 1962-1963, mais peut-être même avant, on trouve les prémices de ce que Lacan ne cesse d'affirmer avec de plus en plus de force, à savoir qu'il n'y a pas entre les deux sexes de quoi écrire un rapport. En mai 1963 ⁷, il le dit ainsi : « La jouissance de l'homme et celle de la femme ne se conjoignent pas organiquement. »

7. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X, L'Angoisse*, Paris, Le Seuil, 2004 p. 307.

En 1972, soit neuf ans plus tard, dans « L'étourdit », il persiste et signe, et accentue encore ⁸ : « Il n'y a pas de rapport sexuel, du fait qu'un animal a stabi-tat qu'est le langage, que d'habiter c'est aussi bien ce qui pour son corps fait organe, – organe qui, pour ainsi lui ex-sister, le détermine de sa fonction, ce dès avant qu'il la trouve. » Autrement dit, pour l'animal pourvu de langage qu'est l'homme, habiter le langage fait organe pour son corps, et le langage habité comme organe du corps détermine la fonction de ce corps, et la plus fondamentale d'entre elles, la fonction sexuelle, « avant même qu'il la trouve », avant qu'il ne s'en serve. Si le langage détermine la fonction sexuelle – ce qui se vérifie d'ailleurs abondamment dans la clinique (avec les hommes impuissants, les femmes frigides, ou encore les symptômes hystériques) –, c'est que le *rapport au sexe* est un rapport de langage, fondé sur le signifiant maître (m'être ⁹) qu'est le phallus, et qu'aucun *rapport sexuel*, d'un sexe à l'autre, ne saurait exister hors ce rapport de langage. (Ailleurs, Lacan indique la chose un peu différemment par une formule saisissante : « Seuls les signifiants copulent dans l'inconscient. ») Rapport au sexe, oui dit Lacan, rapport sexuel, non.

IV. Si j'ai pris cette anecdote exemplaire d'un débat de société chez les Nuer, c'est parce qu'elle m'a semblé pouvoir apporter un éclairage à un autre débat de société chez nous, en France et en Europe, qui questionne la problématique de la filiation, qui nous occupe ici.

Depuis le sida, on le sait, des homosexuels ont progressivement adopté une vie en couple, stable, ayant renoncé souvent aux pratiques sexuelles avec des partenaires multiples. Depuis quelques années, des couples d'homosexuels de plus en plus nombreux demandent à faire reconnaître leur couple comme une famille... ordinaire, si je puis dire, et aussi à adopter un enfant. Des couples de femmes, bien sûr, où parfois l'une des deux est déjà la mère de l'enfant, mais pas forcément, et plus rarement des couples d'hommes. La législation française autorise l'adoption par un(e) célibataire, mais pas s'il (ou elle) revendique son homosexualité, seulement s'il (ou

8. J. Lacan, « L'étourdit », dans *Autres écrits*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 474.

9. *Ibid.*, p. 464.

elle) fait son possible pour la masquer aux yeux des enquêteurs sociaux... En dénonçant ce qu'ils désignent comme une discrimination, ces couples désireux d'adopter un enfant posent une question sérieuse, qu'ils adressent en particulier aux associations familiales : au nom de quoi nous empêche-t-on d'accueillir un enfant dans la famille que forme de fait notre couple ?

La question n'a pas manqué d'être posée aussi à des psychanalystes, voire à des soi-disant experts en psychologie qui ont plutôt obscurci la problématique avec « le point de vue du spécialiste », ou, pire encore, le point de vue du scientifique : le pire serait promis aux enfants élevés par un couple homosexuel, la violence, la délinquance, la confusion des sexes et des repères ¹⁰, etc. Quant à la famille elle-même, c'est tout simplement sa fin qui serait ainsi programmée.

Je voudrais reprendre la question sous l'angle de ce que nous apprend l'épisode nuer dans sa convergence avec certaines des thèses de Lacan.

La tradition nuer rejoint la psychanalyse par le fait qu'elle considère la *fonction* paternelle comme purement symbolique. Effet de langage, elle s'inscrit comme signifiant dans la chaîne signifiante et le discours, et elle introduit une discontinuité entre le phénomène naturel de la reproduction du vivant et l'acte humain de l'engendrement d'un enfant et de sa filiation.

Lacan énumère avec humour quelques-unes des carences paternelles ¹¹, « pères faibles, pères soumis, pères matés, pères châtrés par leur femme, pères infirmes, pères aveugles, pères bancroches », pour souligner que le père peut être « là même quand il n'est pas là ¹² », et que c'est sa position dans la famille, c'est-à-dire sa fonction, qui importe. Les Nuer ajoutent à cette liste « père dépourvu de pénis », et, aussi étrange que cela nous paraisse, c'est une conséquence logique de la prévalence de la fonction sur l'individu qui l'incarne.

Individu, et non pas sujet. Car le *sujet* peut être masculin dans un corps anatomiquement féminin. Lacan a établi une disjonction

10. Je me réfère ici notamment à un article paru dans la presse sous la plume de Tony Anatrella.

11. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre V, Les Formations de l'inconscient, op. cit.*, p. 167.

12. *Ibid.*, p. 168.

entre l'identité sexuelle effective, relative à la jouissance du sujet, et la présence ou non de l'appendice pénien. C'est parce que le sujet se range d'un côté ou de l'autre du tableau de la sexuation¹³ qu'il est dit homme ou femme, et non l'inverse, c'est parce qu'il a opéré un choix subjectif pour son identité sexuelle, grâce à ou malgré son anatomie, qu'il est dit homme ou femme.

Quelles conséquences tirer de ces considérations pour un couple homosexuel qui demande à adopter un enfant ? Nous pouvons dire *a minima* que rien n'indique que la fonction paternelle ne puisse être assumée dans un tel couple. Car, si couple il y a, *et désir d'enfant*, ne peut-on pas en inférer que l'un des deux dans le couple est en position féminine ? Le désir d'enfant n'est-il pas ce « lien secret à l'homme » dont Colette Soler¹⁴ dit qu'il n'est pas éliminé de l'éthique de l'homosexualité féminine, « qui fait sa place à l'Autre du sexe » ? Ici, je soulève la question de savoir s'il n'est pas possible d'aller encore un peu plus loin et de considérer que, dans un couple d'hommes aussi, le désir d'enfant désigne l'un des deux en position de femme. L'amour qu'il y a souvent dans un tel couple vient à l'appui de cette féminisation de l'un des partenaires. Dans son dernier séminaire, « Le moment de conclure », Lacan dit que « l'homme aime quand il est femme » ; c'est quand il assume son manque qu'il constitue l'autre en objet d'amour.

Lacan, nous dit encore Colette Soler¹⁵, « n'a pas envisagé les parentalités homosexuelles. [Ses thèses] semblent conforter le couple de la famille classique, hétérosexuelle, et on pourrait les qualifier de conservatrices ». Mais, elle ajoute¹⁶ que « Lacan a mis au jour une double disjonction : entre, d'une part, l'anatomie qu'enregistre l'état civil et l'identité sexuelle effective, et de l'autre, entre cette identité sexuée de la jouissance et le choix du partenaire sexué. Du coup, hétérosexualité et homosexualité paraissent également recevables [...] ».

13. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XX, Encore*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 74.

14. C. Soler, *Ce que Lacan disait des femmes*, Paris, éditions du Champ lacanien, 2003, p. 176.

15. *Ibid.*, p. 217.

16. *Ibid.*

Pour conclure, je dirai que le psychanalyste n'a aucun titre à jouer les prophètes, en ce qui concerne les bienfaits ou les méfaits possibles de l'homoparentalité. L'analyste tire de l'expérience analytique, celle de l'analysant qu'il fut et celle du déchiffreur d'inconscient qu'il est, un certain enseignement : ce que chacun a de plus singulier a une valeur pour tous. L'hystérie d'Anna O., l'obsession de l'Homme aux rats ou la psychose de Schreber nous en disent long sur le possible rapport au monde des sujets, et, cependant, de l'histoire d'un sujet, on ne peut rien en déduire pour un autre. La cause peut bien être la même, la conséquence sera à chaque fois différente, la solution trouvée par le sujet originale. Jusqu'à présent, c'est dans les couples hétérosexuels seuls que naissent les futurs homosexuels adultes, tant que la question de l'homoparentalité ne se posait pas. C'est dans ces familles dites normales que se recrutent aussi les maltraités, les violés, les délinquants, les marginaux, ainsi que les banals psychotiques, et tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, s'écartent de la norme.

La psychanalyse forgera-t-elle des concepts nouveaux à partir de l'analyse de sujets issus de familles homoparentales, cette nouveauté sociale, ou au contraire confirmera-t-elle, au bout de l'expérience, que ce sont des sujets ordinaires, tout autant façonnés que les autres par le langage et par leur propre choix de jouissance ? D'une génération à l'autre, « la main passe » comme au jeu de cartes, avec ses valeurs à transmettre et à échanger, et c'est au joueur suivant de reprendre la main.